



Communiqué de presse du 5 juin 2014

## Le Parc naturel régional de Camargue pose la première balle de riz de la Maison des produits de Camargue

Mercredi 11 juin 2014 à 17h

Mas du Sonnailler- RD 570 - Gimeaux - Arles

Le Parc de Camargue met en chantier la Maison des produits de Camargue, **un nouvel espace d'animation, de valorisation et de vente des produits de Camargue et du Pays d'Arles**. Ce lieu s'inscrit dans la **politique de promotion** des **filières agricoles** et des **productions en circuit court** portée par le Parc de Camargue depuis de nombreuses années.

Les premiers travaux de terrassement sur le site viennent de commencer. Mais le 11 juin prochain, ce n'est pas la première pierre qui sera déposée pour marquer le début de la construction du bâtiment, mais bien la première balle de paille de riz ! En effet, la **Maison des produits de Camargue sera construite** avec des **murs à ossature bois remplis de balles de paille de riz compressées** de production locale. Son bâtiment aura **une forte valeur écologique** et s'intégrera parfaitement dans son environnement agricole de par sa forme et les matériaux utilisés.

Dès la fin de l'année 2014, **ce nouveau bâtiment accueillera régulièrement des animations et des actions de valorisation des produits du terroir** et des activités agricoles locales, organisées par les **producteurs de Camargue** et du Pays d'Arles et le **Parc naturel régional de Camargue**.

Il hébergera aussi **un point de vente collectif** pour des groupes d'agriculteurs qui proposeront une gamme variée de **produits locaux (riz IGP, viande de taureau AOP, fruits, légumes, poissons,...)**.

[Pour télécharger une image du projet architectural](#)



- Contact presse : Muriel Cervilla  
Tél: 04 90 97 19 89/06 21 87 00 32 - [com@parc-camargue.fr](mailto:com@parc-camargue.fr)
- Informations : Anne Vadon  
Tél : 04 90 97 10 40 – [agri.elevage@parc-camargue.fr](mailto:agri.elevage@parc-camargue.fr)

## Une politique de promotion des filières agricoles portée par le Parc de Camargue

Dans le cadre de sa **politique de promotion des filières agricoles sur son territoire**, depuis quelques années, **le Parc de Camargue sensibilise et accompagne les agriculteurs** et leurs groupements dans des **actions de valorisation des produits** pour leur permettre de mieux **répondre à la demande des consommateurs locaux** et des visiteurs :

- **suivi et aide** aux actions de promotion des **producteurs bénéficiant de la marque « Produit du Parc naturel régional de Camargue »** pour **les vins d'appellation et la pomme de terre primeur des sables** ;
- **accompagnement du syndicat de la viande de taureau AOC/AOP** pour la mise en place d'outils de communication et de promotion (sets de table, documents d'information, site internet, manifestations grand public et professionnelles) ;
- **accompagnement du syndicat des riziculteurs** dans le montage d'un dossier de financement LEADER pour son projet de **valorisation du riz IGP et Bio** à travers **la marque « Terres de Riz »** (conditionnement pour la vente directe,...) ;
- **organisation d'ateliers et de démonstrations culinaires** avec le **Conservatoire des Cuisines de Camargue** (Camargue gourmande, sorties gourmandes du Parc, Fête des Parcs...).

**L'intérêt croissant des consommateurs pour les produits de proximité** et les premières expériences de **valorisation locale des productions emblématiques de Camargue** ont permis aux agriculteurs de **gagner en lisibilité sur l'origine de leurs produits** et ainsi **mieux satisfaire la demande locale**, que ce soit à travers la **vente directe** sur l'exploitation, sur les **marchés** ou par l'intermédiaire de magasins spécialisés.

## Un projet réalisé dans le cadre du dispositif « Pôles d'Excellence Rurale »

Ce projet a été retenu au niveau national au titre du « **Pôle d'Excellence Rurale (PER) 2ème génération** » et a ainsi bénéficié de financement spécifique.

Le projet bénéficie aussi des soutiens financiers suivants :

- de **l'Union Européenne** au titre du FEDER
- de **l'Etat** au titre du Fonds Ministériel Mutualisé (FMM).
- du **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** au titre du fond d'innovation des Parcs
- du **Conseil Général des Bouches-du-Rhône**,
- des financements complémentaires ont été obtenus auprès de la **Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

## Un projet innovant et partenarial

Au regard de **l'intérêt économique** que présente cet équipement **pour les acteurs privés et publics de Camargue** et plus largement du **Pays d'Arles**, ce **projet est soutenu** largement par **la profession agricole et les chambres consulaires** (Syndicat des riziculteurs de France et filière, Centre français du riz, Chambre départementale d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie territoriale du Pays d'Arles).

**Le caractère innovant du projet** repose sur la **capacité des différents acteurs à se mobiliser sur un projet fédérateur** grâce à :

- **une maîtrise d'ouvrage publique** pour la réalisation de l'investissement ;
- **une implication forte de plusieurs producteurs**, désormais engagés collectivement sur une activité de vente directe ;
- **un site unique** permettant de regrouper à la fois un **espace d'animation et de promotion** dédié à l'agriculture camarguaise et du Pays d'Arles

Ainsi, le **projet doit permettre aux agriculteurs de diversifier, structurer et organiser leurs modes de production, de mise en marché et de distribution** dans une réelle dynamique de valorisation de l'espace rural.

## **Un bâtiment à forte valeur environnementale**

L'aménagement du bâtiment reposera sur l'utilisation des **matériaux écologiques** et des solutions techniques suivants

- **bâtiment en ossature bois avec remplissage en paille de riz**,
- **toiture terrasse végétalisée** afin de diminuer la déperdition de chaleur l'hiver et de conserver une fraîcheur dans le bâtiment l'été,
- murs rideaux (vitrés) afin d'améliorer la luminosité naturelle des espaces et de gagner en confort thermique l'hiver,
- **système de chauffage avec pompe à chaleur (PAC) air/air** afin de diminuer la consommation d'énergie,
- **revêtements de sols compactés stabilisés (clapissette)** pour **les voies d'accès**, le cheminement piéton et l'aire de stationnement,
- **système d'assainissement autonome** composé d'une fosse toutes eaux et d'un lit planté de roseaux.

## **Une construction à coût maîtrisé**

**350 000 € de financement public** ont été mobilisés pour une **livraison clef en main du bâtiment** prévue à la rentrée prochaine. Ce bâtiment de **230 m<sup>2</sup>** offre la garantie d'un **investissement justifié** au regard des choix techniques retenus (**bâtiment durable**), **éco matériaux**, **maîtrise des besoins en énergie**, et **confort des utilisateurs**.